



**Commission consultative en matière de
bourses et prêts d'études**

c/o SBPE
Case postale 428
1211 Genève 4

Genève, le 5 février 2020

**Rapport d'activité de la commission consultative en matière de
bourses et prêts d'études**

2018-2023

(1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2019)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 8, lettre e, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Articles 20 à 23 du règlement d'application de la loi sur les bourses et prêts d'études (RBPE C 1 20.01)

II. Compétences légales de la commission

A teneur de l'article 21 RBPE, la commission a pour attributions :

- a) D'analyser la mise en œuvre de la loi à travers les statistiques et les informations fournies par le service ou par les membres de la commission;
- b) D'émettre toute proposition pouvant améliorer l'efficacité des prestations d'octroi des bourses et des prêts;
- c) De proposer et conduire des études sur les impacts de la loi;
- d) De proposer des adaptations du dispositif cantonal prévu dans la loi et le présent règlement dans le respect des contraintes budgétaires, des législations fédérales et des accords inter cantonaux.

III. Activités de la commission

Pendant la période considérée, la commission a tenu 3 séances, les 17 janvier, 2 mai et 10 octobre 2019. La commission a ainsi pris connaissance des statistiques relatives aux activités du service des bourses et prêts d'études (SBPE) et été consultée concernant l'application des critères d'octroi de bourses et prêts d'étude. Elle s'est également penchée sur les critères pour la reconnaissance des formations, la gestion des cas de rigueur, la limitation des effets d'aubaine et l'allocation préformation lors du traitement des recommandations de la Cour des comptes issues de son rapport de mai 2018.¹

¹ Rapport n° 139 relatif à l'évaluation de bourses et prêts d'étude.

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat est tenu par le service des bourses et prêts d'études, il effectue les tâches suivantes :

- Compose l'ordre du jour
- Convoque les membres
- Rédige les procès-verbaux
- Etablit les décomptes en vue du paiement des jetons de présence
- Rédige les rapports d'activité

V. Frais de la commission

A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF) :*

- Commissions du 17 janvier, 2 mai et 10 octobre 2019, rémunération totale de 1'300 francs pour 4 membres.

B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF) :* Néant.

C. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF) :* Néant.



Christine Hislaire Kammermann
Présidente

Service adm CE (CHA)

De: Guerreschi Elena (DCS)
Envoyé: mercredi 19 février 2020 09:38
À: Service adm CE (CHA)
Cc: Righetti Michèle (CHA); Grosclaude Julien (CHA); Hislair Kammermann Christine (DCS); Candia Ciro (DCS); Lambiel Nathalie (DCS)
Objet: Séance du CE du 26 février 2020 - point 5 - affaires administratives - rapport d'activité - Commission consultative en matière de bourses et prêts d'études

Importance: Haute

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le rapport d'activité concernant la Commission consultative en matière de bourses et prêts d'études 2018-2019 à inscrire à l'ODJ de la séance du CE du 26 février 2020, sous point 5 – affaires administratives.

Je vous en remercie par avance et vous adresse mes meilleurs messages.

Elena GUERRESCHI

Assistante administrative chargée des dossiers Conseil d'Etat et Grand Conseil

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de la cohésion sociale (DCS)

Secrétariat général

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 – Case postale 3965 - 1211 Genève 3

Tél. + 41 (0) 22 327 96 89 – Fax +41 (0) 22 546 98 56



Rapport d'activité
Codof SBPE....